



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Tout client de la société NEOLOGI tel qu'identifié au sein du devis joint reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec la société NEOLOGI.

ARTICLE 1 – Objet

La société NEOLOGI (« NEOLOGI ») propose des services d'audit énergétique, de conseil aux personnes souhaitant déterminer les travaux à entreprendre pour améliorer la performance énergétique de leur logement, l'investissement que cela représente et les aides financières dont ils peuvent bénéficier (les « Clients »). Les présentes conditions générales (les « Conditions Générales ») s'appliquent sans restriction ni réserve aux modalités et conditions d'utilisation des services proposés par NEOLOGI (les « Services »). Elles ont pour objet de définir les modalités et conditions de fourniture des Services au bénéfice du Client identifié dans le(s) devis visé(s) à l'article « Commande des Services et acceptation des Conditions Générales ». Elles constituent, avec le(s) devis (le « Devis »), un ensemble contractuel indissociable (le « Contrat »). En cas de contradiction, les dispositions du (des) Devis prévalent sur les présentes Conditions Générales. En cas de contradiction entre différents Devis, le document le plus récent prévaut sur les plus anciens. Le Contrat prévaut sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par NEOLOGI.

ARTICLE 2- Exploitant des Services, contact

Les Services sont exploités par NEOLOGI, SAS d'architecture immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° 939 762 365, dont le siège social est situé 37 rue André Thomé 78490 Montfort l'Amaury. NEOLOGI peut être contactée à l'adresse suivante : bonjour@neologi.fr

Article 3- Accès aux Services- Capacité juridique

Afin d'accéder aux Services, le Client doit remplir les conditions suivantes :

(i) Le Client est :

- une personne physique disposant de la pleine capacité juridique ; ou
- une personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant du pouvoir ou de l'habilitation requise pour contracter au nom du client et pour son compte.

(ii) Le Client a la qualité :

- de consommateur, entendu comme toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle ; ou
- de professionnel, entendu comme toute personne physique ou morale agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.

4- Commande des Services et acceptation des Conditions Générales

Préalablement à toute réalisation des Services, il appartient au Client de fournir à NEOLOGI les informations et documents utiles afin de lui permettre d'identifier ses besoins et attentes. NEOLOGI établira sur cette base un ou plusieurs Devis. Sauf mention contraire, le Devis émis par NEOLOGI est valable pendant 30 jours à compter de son émission. A défaut de validation par le Client dans ce délai, il sera caduc. Le Client qui souhaite commander les Services doit valider le Devis correspondant dans le délai ci-dessus, par tout moyen écrit utile et notamment par email. Toute validation d'un Devis, expresse ou implicite, emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales, dans leur version en vigueur à la date du Devis concerné. Toute acceptation sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. Le Client qui n'accepte pas d'être lié par les présentes Conditions Générales ne doit pas commander de Services auprès de NEOLOGI. En cas de modification des Services initiaux ou de nouvelle commande, un nouveau Devis est établi. Les dispositions de ce nouveau Devis prévalent sur celles de l'ancien. A défaut d'indication dans le nouveau Devis, les périodes d'engagement restent identiques au premier Devis.

5- Description des Services

Le Client peut commander un ou plusieurs types de Services, et notamment :

- Service d'audit énergétique ;
- Service d'Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Service d'accompagnement à l'obtention des aides.

Le détail de chaque Service est décrit dans le Devis signé par le Client.

Le Client reconnaît et accepte que les Services ne constituent qu'une prestation de conseils. Notamment, le Service d'audit énergétique ne pourra en aucun cas être considéré comme un diagnostic immobilier au sens de la réglementation applicable (tel qu'un diagnostic de performance énergétique).

Par ailleurs, le Client reconnaît et accepte que chaque audit énergétique n'est valable qu'un an à partir de la date de son édition, et toute demande d'aide ouverte auprès de NEOLOGI sur la base de ces audits ne pourra avoir lieu que dans le délai susvisé. Par ailleurs, l'équipe de

NEOLOGI n'assure la prestation d'accompagnement pour l'obtention des aides que pour une unique demande dans l'année qui suit l'audit. Il en est de même pour le Service d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En cas d'absence de réponse des Clients aux différentes relances à la suite de l'audit dans les délais susvisés, le dossier client sera clôturé. Si le Client demande sa réouverture, un Service de réactualisation de l'audit sera facturé.

Le Client reconnaît et accepte que les Services ne comprennent pas le dimensionnement des systèmes (Chauffage, ECS, ventilation, etc.) ou l'étude de conception, la réalisation, le suivi ou la maîtrise d'œuvre.

NEOLOGI se réserve la possibilité de proposer tout autre Service qu'elle jugera utile, sous une forme et selon les fonctionnalités et moyens techniques qu'elle estimera les plus appropriés pour rendre lesdits Services.

6- Durée de souscription des Services

La durée des Services est celle nécessaire à leur exécution.

7- Conditions financières

7.1 Prix Les prix des Services sont indiqués sur le Devis. Le prix du Service d'audit énergétique est fixé en fonction de la surface du logement et de l'étendue de l'étude demandée par le Client. Sauf mention contraire, ils sont exprimés en Euros et toutes taxes françaises comprises.

NEOLOGI se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix. Les prix peuvent être révisés à tout moment par NEOLOGI dans les conditions de l'article « Modifications des Conditions Générales ».

7.2 Modalités de paiement Le prix des Services est exigible :

- Pour tout Service d'audit énergétique

- Pour l'acompte : à la date de signature du Devis par le Client ;
- Pour la seconde partie du paiement : à la réception du rapport par le Client

- Pour tout Service d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage : à la réception des premiers devis de travaux pour relecture

- Pour tout Service d'accompagnement à l'obtention des aides : en amont de la clôture des demandes d'aides pour lesquelles le Client est accompagné par NEOLOGI (il s'agit du moment de la demande de solde à l'issue des travaux).

En cas de réévaluation du montant d'aides versées à l'issue de la clôture, NEOLOGI procèdera à un ajustement de la commission finale (remboursement du trop-plein versé ou facturation

supplémentaire selon le cas). NEOLOGI adressera au Client les factures correspondantes aux Services commandés, dans les délais susvisés, par tout moyen utile

7.3 Retards et incidents de paiement Le Client est informé et accepte expressément que tout retard de paiement de tout ou partie d'une somme due à son échéance entraînera automatiquement, sans préjudice des dispositions de l'article « Sanctions des manquements » et dès la première présentation d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception : (i) la déchéance du terme de l'ensemble des sommes dues par le Client et leur exigibilité immédiate ; (ii) la suspension immédiate des Services en cours jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues par le Client.

7.4 Annulation d'une visite d'audit Dans le cas où le client souhaiterait annuler sa visite d'audit après la période de rétractation, l'acompte versé par le client ne sera pas remboursé par NEOLOGI.

7.5 Modification d'une date de visite La date de visite ne peut être modifiée moins de 48h avant la visite. Toute date de visite modifiée dans ce délai sera considérée comme une annulation (voir conditions d'annulation). Si la date de visite est modifiée moins de 14 jours et plus de 48h avant la visite, une surfacturation de 150€ HT soit 180€ TTC sera appliquée.

7.6 Re-déplacement de l'auditeur. Dans le cas où l'auditeur serait dans l'obligation de se déplacer une seconde fois à la demande du client ou dans le cas d'un immeuble où on n'aurait pas pu accéder à l'ensemble des logements nécessaires pour nous permettre de réaliser la simulation thermique du bien, une surfacturation d'un montant variable selon le logement et sa localisation sera appliquée :

- 300€ HT pour un logement individuel en Ile-de-France
- 400€ HT pour un logement individuel hors Ile-de-France
- 400€HT pour un immeuble en Ile-de-France
- 800€HTpour un immeuble hors Ile-de-France

8- Droit de rétractation

8.1 Exercice du droit de rétractation Le Client dispose d'un droit de rétractation, pendant un délai de 14 jours à compter de sa signature du Devis. Il peut exercer ce droit en adressant à NEOLOGI aux coordonnées mentionnées à l'article « Exploitant des Services, contact », avant l'expiration du délai susvisé, le formulaire de rétractation disponible sur demande à l'adresse suivante : bonjour@neologi.fr, dûment complété, ou toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. En cas d'exercice du droit de rétractation, NEOLOGI remboursera au Client tous les paiements reçus de celui-ci, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter du jour où NEOLOGI aura été informée de la décision de rétractation du Client. Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf si le Client convient expressément d'un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client. Si le Client a demandé que les Services commencent avant l'expiration du délai de rétractation, il peut exercer son droit de rétractation dans le délai et selon les modalités susvisées. Il sera dans ce cas redevable, envers NEOLOGI du prix des Services,

calculé au prorata pour la durée écoulée jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter à NEOLOGI.

8.2 Renonciation expresse au droit de rétractation Le Client est toutefois expressément informé et accepte que, si l'audit énergétique est finalisé selon les modalités prévues au Devis, avant l'expiration du délai ci-dessus, NEOLOGI aura alors pleinement exécuté son Service d'audit énergétique avant la fin du délai de rétractation. En conséquence, le Client renonce expressément, dans cette hypothèse, à son droit de rétractation, qui ne pourra donc pas être exercé, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation.

9- Obligations du Client

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le Client s'engage à respecter les obligations qui suivent :

9.1 Le Client s'engage, dans son usage des Services, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public.

9.2 Le Client s'engage à faire un usage strictement personnel des Services. Il s'interdit en conséquence de céder, concéder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre des présentes à un tiers, de quelque manière que ce soit.

9.3 Le Client s'engage à fournir à NEOLOGI toutes les informations nécessaires et, plus généralement, à coopérer activement avec NEOLOGI en vue de la bonne exécution des présentes.

9.4 Dans le cadre du Service de récupération d'aides de l'État, le Client donne l'autorisation à NEOLOGI de compléter en son nom et pour son compte les dossiers ou étapes des démarches en ligne relatives à ces aides. Tout envoi de document ou échange avec l'administration ou l'organisme chargé des dossiers sera systématiquement validé par le Client.

9.5 Dans le cadre du Service de recommandation de professionnels/artisans, le Client reconnaît que la transmission des coordonnées du professionnel/artisan ne constitue qu'une recommandation et qu'il reste libre de le choisir ou non ainsi que de confier tous services ou travaux qu'il souhaite faire réaliser à tout professionnel de son choix.

9.6 Le Client garantit NEOLOGI contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que NEOLOGI pourrait subir du fait de la violation, par le Client de l'une quelconque de ses obligations ou garanties aux termes des présentes Conditions Générales. Il s'engage à indemniser NEOLOGI de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges et/ou condamnations qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

10- Comportements prohibés

10.1 Il est strictement interdit d'utiliser les Services aux fins suivantes :

- L'exercice d'activités illégales, frauduleuses ou portant atteinte aux droits ou à la sécurité des tiers, L'atteinte à l'ordre public ou la violation des lois et règlements en vigueur,
- L'aide ou l'incitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, à un ou plusieurs des actes et activités décrits ci-dessus,
- Et plus généralement toute pratique détournant les Services à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus.

10.2 Il est strictement interdit aux Clients de copier et/ou de détourner à leurs fins ou à celles de tiers le concept, les technologies, tout ou partie des données ou tout autre élément relatifs aux Services de NEOLOGI.

10.3 Sont également strictement interdits : (i) tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité des Services, (ii) tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de NEOLOGI et enfin plus généralement (iii) tout manquement aux présentes Conditions Générales.

10.4 Il est strictement interdit de monnayer, vendre ou concéder tout ou partie de l'accès aux Services.

11- Sanctions des manquements

En cas de manquement quelconque à l'une des dispositions des présentes Conditions Générales ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur par un Client, NEOLOGI se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée et notamment de : (i) Suspendre ou supprimer l'accès aux Services du Client, auteur du manquement ou de l'infraction, ou y ayant participé, (ii) Avertir toute autorité compétente, coopérer avec elle et lui fournir toutes les informations utiles à la recherche et à la répression d'activités illégales ou illicites, (iii) Engager toute action judiciaire.

12- Obligations de NEOLOGI

12.1 NEOLOGI s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que les Clients reconnaissent et acceptent expressément.

12.2 NEOLOGI s'engage à faire ses meilleurs efforts pour être la plus précise possible dans ses modélisations au regard des éléments en sa possession au moment de la fourniture du Service d'audit énergétique et de la réalisation de l'étude. Le Client reconnaît et accepte toutefois que le montant des travaux, les consommations futures, les économies réalisables et le temps de retour sur investissement sont donnés à titre indicatif dans la mesure où les résultats de l'audit dépendent de paramètres extérieurs tels que la qualité des réalisations, la mise en œuvre des

solutions techniques préconisées, l'évolution du coût des énergies dans le temps, les conditions climatiques et le comportement de l'habitant du logement. En cas d'absence d'information devant être fournie par le Client, NEOLOGI se réserve le droit de faire des hypothèses conformément aux règles de l'art. Les éventuelles erreurs dues à ces hypothèses ne pourront pas être préjudiciables à NEOLOGI.

12.3 NEOLOGI ne garantit pas au Client l'obtention des aides pour lesquelles elle l'accompagne dans la constitution de son dossier.

12.4 Dans le cadre du Service de recommandation de professionnels, NEOLOGI ne garantit pas au Client de trouver un professionnel répondant à l'ensemble des conditions demandées par ce dernier. NEOLOGI s'engage à faire ses meilleurs efforts pour trouver le professionnel réunissant l'ensemble des prérequis du Client.

12.5 En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par NEOLOGI au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par le Client.

13- Propriété intellectuelle de NEOLOGI

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par NEOLOGI dans le cadre des Services sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous d'assemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de NEOLOGI sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

14- Données à caractère personnel

NEOLOGI pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Politique de confidentialité », dont le Client est expressément invité à prendre connaissance.

15- Force majeure

En aucun cas, les parties ne pourront être tenues pour responsables des manquements ou retards dans l'exécution des présentes Conditions Générales dus à l'un des cas de force majeure telle que défini par l'article 1218 du Code civil et reconnus par la jurisprudence, en ce compris notamment les grèves, activités terroristes, émeutes, insurrections, guerres, actions gouvernementales, épidémies, catastrophes naturelles ou défaut imputable à un prestataire tiers de télécommunication. La survenance d'un cas de force majeure suspend l'exécution des Conditions Générales dès réception par l'une des parties de l'information transmise par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par l'autre partie. Si un cas de force majeure

faisant obstacle à l'exécution de ses obligations par une partie se poursuit au-delà d'une durée de 30 jours, le Contrat pourra être résilié le cas échéant immédiatement et de plein droit, sans formalités judiciaires, par l'une ou l'autre des parties, par tout moyen écrit, sans qu'aucune des parties n'ait à verser à l'autre une quelconque indemnité.

17- Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder strictement confidentiels les documents, éléments, données et informations de l'autre partie dont elle serait destinataire qui seront expressément identifiés par l'autre partie comme étant confidentiels. S'agissant de NEOLOGI, les parties conviennent d'ores et déjà expressément que cette obligation de confidentialité couvre les données à caractère personnel qu'elle sera amenée à traiter pour le Client dans le cadre des Services. L'ensemble de ces informations est désigné les « Informations Confidentielles ». La partie qui reçoit des Informations Confidentielles s'engage à ne pas les divulguer sans accord préalable de l'autre partie, pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'exécution des Services concernés. Elle ne pourra les transmettre à des employés, collaborateurs, stagiaires ou conseils que s'ils sont tenus à la même obligation de confidentialité que celle prévue aux présentes. Cette obligation ne s'étend pas aux documents, éléments, données et informations : (I) Dont la partie qui les reçoit avait déjà connaissance ; (II) Déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation du Contrat; (III) Qui auraient été reçus d'un tiers de manière licite ; (IV) Dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie au titre du Contrat. Avec l'autorisation écrite du Client, NEOLOGI se réserve la possibilité d'utiliser le rapport final d'audit du Client ainsi que les photos du logement du Client prises lors de l'étude comme références publiques à la fin des Services à des fins de référence commerciale.

18- Modification des Conditions Générales

NEOLOGI pourra modifier les Conditions Générales à tout moment et en informer par tout moyen écrit (et notamment par email) 15 jours calendaires au moins avant leur entrée en vigueur. Les Conditions Générales modifiées sont applicables dès leur entrée en vigueur. Si le Client commande des Services après l'entrée en vigueur des Conditions Générales modifiées, NEOLOGI considérera que celles-ci sont acceptées par le Client.

19- Droit applicable

Le Contrat est soumis au droit français